



LEGENDE	
ZONE 1	Secteur de risque majeur, toute construction interdite.
ZONE 2	Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
ZONE 3	Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.



VU PAR LE PREFET
pour donner son avis à son entrée en vigueur
Lons-le-Saurier, le 21 JUL. 1997

LE PREFET,
Pour le Préfet,
en son dévouement,
L'Adjoint Chef de Bureau,

[Signature]
Mairie GREA

PLAN DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS

RECULEE D'ARBOIS MESNAY - LES PLANCHES

dossier approuvé le : 21 JUL. 1997